



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/16
8 juin 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Aperçu

1. Ce document est proposé en guise de suivi aux décisions sur les retards dans la mise en œuvre de projets prises lors de réunions antérieures du Comité exécutif. Les rapports sur les retards dans la mise en œuvre des projets remis par les agences d'exécution et bilatérales sont distribués sur demande aux membres du Comité exécutif.

2. Le présent document est divisé en trois sections. La section I porte sur les projets accusant un retard pour lesquels le Comité exécutif a demandé un rapport. La section II porte sur les projets accusant un retard mis en œuvre dans des pays connaissant des problèmes de conformité connexes. La section III porte sur l'annulation possible à la 49^e réunion d'un projet n'ayant aucune incidence sur la conformité. Ce document ne comprend pas de section sur les « rapports périodiques supplémentaires » car aucun rapport n'a été demandé pour cette réunion.

Section I : Retards dans la mise en œuvre de projets

3. Trente-huit projets en cours ont été classés dans la catégorie des projets accusant un retard. Cette catégorie comprend les projets qui devraient être menés à terme avec plus de 12 mois de retard et/ou les projets pour lesquels il n'y a eu aucun décaissement dans les 18 mois suivant l'approbation du projet. Les rapports reçus des agences bilatérales et d'exécution permettent de répartir les projets accusant un retard comme suit : Banque mondiale : 9, PNUE : 9, ONUDI : 8; PNUD : 6, France : 4, Italie : 1 et Suède : 1.

4. Le tableau 1 précise les causes des retards indiquées dans les rapports des agences. Les agences d'exécution et bilatérales ont regroupé les causes des retards de ces projets dans sept catégories (A à G). Le nombre total de causes de retard dépasse le nombre de projets car certains projets accusent un retard pour plusieurs raisons. Le tableau 1 révèle que la plupart des retards sont causés par l'entreprise bénéficiaire (13) et le gouvernement (10).

Tableau 1**CATÉGORIES DES CAUSES DE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		France	Italie	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale	Total
A	Agence d'exécution ou bilatérale				2	1		3	6
B	Entreprise bénéficiaire				2		5	6	13
C	Raisons techniques				1	2	3	1	7
D	Gouvernement				1	6	1	2	10
E	Externe							4	4
G	Décisions du Comité exécutif						1		1
S.o.	Sans objet	4	1	1	2	1			9

Progrès dans le règlement des causes des retards

5. Les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué dans leurs rapports que les progrès pour éliminer les retards ont été mitigés. Trois projets accusant un retard à la 48^e réunion ont été menés à terme.

Projets ayant connu des progrès

6. Vingt-sept projets ont connu un « certain progrès ». Les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué qu'elles continueront à suivre ces progrès. Nonobstant les progrès, il importe de prendre note que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'un suivi en vertu de la décision 32/4 et ne peuvent donc pas être retirés de la liste des projets à surveiller tant qu'ils ne sont pas menés à terme, indépendamment du niveau de progrès réalisé.

Projets n'ayant connu aucun progrès : lettre d'annulation possible

7. Le tableau 2 contient la liste des projets qui figurent pour une première fois sur la liste des projets en retard. Le Secrétariat, le PNUD et la Banque mondiale ont convenu qu'il n'y a eu aucun progrès. Le rapport du PNUE indique également qu'aucun progrès n'a été réalisé dans les projets indiqués dans le tableau 2, même s'il a classé ces projets dans la catégorie des projets ayant connu certains progrès. Afin d'assurer la conséquence de l'évaluation, le Secrétariat du Fonds a reclassé ces projets de « certains progrès » à « aucun progrès ». Conformément à la procédure en vigueur, le Secrétariat du Fonds fera parvenir un avis d'annulation possible pour les projets du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale dans lesquels il n'y a eu aucun progrès, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 2**PROJETS N'AYANT ENREGISTRÉ AUCUN PROGRÈS**

Agence	Code	Titre du projet	Fonds nets approuvés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
PNUD	CUB/ARS/34/INV/18	Élimination du CFC-12 dans la fabrication d'insecticides et d'aérosols techniques par la reconversion à un agent de propulsion à base d'hydrocarbures à l'usine d'aérosols CIDT à Cuba	124 220	122 388
Banque mondiale	JOR/HAL/32/INV/69	Projet parapluie d'élimination finale du halon 1211 et du halon 1301 chez les fabricants et les fournisseurs d'équipement de lutte contre les incendies en Jordanie par la reconversion à la poudre ABC, au CO ₂ , au HFC-227ea et aux gaz inertes comme substances de remplacement	563 000	535 417
Banque mondiale	PAK/FOA/23/INV/20	Projet parapluie : Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (articles en plastique thermdurci) au Pakistan	1 600 000	1 330 864
Banque mondiale	PAK/FOA/25/INV/25	Projet parapluie d'élimination finale : Reconversion au HCFC-141b et à une technologie de gonflage à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (articles en plastique thermdurci) au Pakistan	718 900	548 587
PNUE	PAN/PHA/44/TAS/23	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A (première tranche au Panama)	25 000	0
Banque mondiale	TUR/FUM/31/INV/69	Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figes séchées en Turquie	479 040	477 059

Projets visés par un rapport en attente à la 49^e réunion

8. Le tableau 3 contient la liste des projets en attente d'un rapport à la réunion du Comité exécutif.

Tableau 3

PROJETS ACCUSANT UN RETARD EN ATTENTE D'UN RAPPORT À LA 49^e RÉUNION

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	CPR/FOA/35/INV/379	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de mousses de polystyrène extrudées par la reconversion au butane comme agent de gonflage dans 7 entreprises (projet parapluie d'élimination finale)
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour promouvoir la sécurité dans la reconversion des aérosols

Section II : Projets retardés dans les pays connaissant des problèmes de conformité connexes

9. La deuxième partie du document sur l'état de la conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/6) contient de l'information sur les pays dont les données sur le programme de pays révèlent un risque de non-conformité ou qui ont fait l'objet de décisions de la Réunion des Parties ou de recommandations de la 35^e réunion du Comité d'application. La section II se penche sur l'état de tous les projets liés à la conformité faisant l'objet d'une surveillance en raison d'un retard dans la mise en œuvre.

10. Le tableau 4, ci-dessous, contient de l'information sur les retards dans la mise en œuvre dans les pays dont la conformité est à risque et les plus récents renseignements présentés à la 49^e réunion.

Tableau 4

**PROJETS ACCUSANT UN RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DANS DES PAYS
CONNAISSANT DES PROBLÈMES DE CONFORMITÉ CONNEXES**

Pays	Problème associé à la conformité	Code	Agence	Titre du projet	Rapport périodique à la 49 ^e réunion
Bosnie-Herzégovine	En attente des données de 2005 sur la réalisation de la consommation maximum de 102,1 tonnes PAO de CFC précisée dans le plan d'action	BHE/FOA/39/INV/15	ONUDI	Élimination du CFC-11 par la reconversion au n-pentane dans la fabrication de produits en mousse rigide utilisés comme isolants à Stirokart Co.	Les travaux de préparation du site du projet sont terminés. L'installation finale de l'équipement est prévue pour la fin mai 2006.
Kenya	En attente du rapport sur la mise sur pied d'un système de permis	KEN/SEV/37/TAS/29	PNUE	Assistance en matière de politiques et technique	Le projet est terminé. Toutes les activités ont été mises en œuvre. Le pays a présenté un atelier à l'intention des parties prenantes afin d'examiner le projet de rapport et organisé une réunion de consultation afin de mettre au point le projet de rapport. La réglementation finale en matière de SAO a été remise au procureur général et sa publication dans la gazette d'ici juillet 2006 a été confirmée. Les comptes de frais ont été remis et le décaissement final est en attente de traitement.
Libye	En attente des données de 2005 sur la réalisation de la consommation maximum de 303 tonnes PAO de CFC précisée dans le plan d'action	LIB/FOA/32/INV/08	PNUD	Élimination du CFC-11 par la reconversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à l'usine Ben Ghazi	L'installation de l'équipement a été retardée en raison d'un changement chez les gestionnaires mais elle a été terminée au début mai 2006. Une mission de vérification de l'achèvement sera menée en juin/juillet et le projet devrait être mené à terme à la fin de juin/juillet 2006.
Somalie	En attente du rapport sur la mise sur pied d'un système de permis	SOM/SEV/35/TAS/01	PNUE	Formulation de la stratégie nationale d'élimination	Le PNUE a préparé le programme de pays qui sera présenté à la 49 ^e réunion du Comité exécutif. Le PNUE s'est retiré de la préparation de la stratégie en raison de l'instabilité politique et d'une sécurité déficiente.

11. Les rapports des agences révèlent que des progrès ont été réalisés dans tous ces projets depuis la 48^e réunion du Comité exécutif. Aucun de ces projets n'est recommandé pour annulation.

Section III : Projet proposé pour annulation possible à la 49^e réunion et incidences du projet annulé sur la conformité

12. L'ONUDI a demandé à ce que la préparation du projet sur le bromure de méthyle en Inde (IND/FUM/39/PRP/360) soit annulée car il n'existe plus d'utilisation résiduelle de bromure de méthyle en Inde. Le gouvernement de l'Inde a donné son accord à cet effet. L'annulation de ce projet n'a donc aucune incidence sur la conformité.

RECOMMANDATIONS

13. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec reconnaissance des rapports sur les retards dans la mise en oeuvre des projets remis au Secrétariat par la France, l'Italie, la Suède et les quatre agences d'exécution, contenus dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/16).
- b) Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures prévues selon l'évaluation du Secrétariat (progrès, certain progrès ou aucun progrès), feront rapport et informeront les gouvernements et les agences d'exécution, selon le besoin.
- c) Prendre note de l'achèvement de trois des 38 projets figurant sur la liste des projets accusant un retard dans la mise en œuvre.
- d) Prendre note que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	CUB/ARS/34/INV/18	Élimination du CFC-12 dans la fabrication d'insecticides et d'aérosols techniques par la reconversion à un agent de propulsion à base d'hydrocarbures à l'usine d'aérosols CIDT à Cuba
Banque mondiale	JOR/HAL/32/INV/69	Projet parapluie d'élimination finale du halon 1211 et du halon 1301 chez les fabricants et les fournisseurs d'équipement de lutte contre les incendies en Jordanie par la reconversion à la poudre ABC, au CO ₂ , au HFC-227ea et aux gaz inertes comme substances de remplacement
Banque mondiale	PAK/FOA/23/INV/20	Projet parapluie : Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (articles en plastique thermoturci) au Pakistan
Banque mondiale	PAK/FOA/25/INV/25	Projet parapluie d'élimination finale : Reconversion au HCFC-141b et à une technologie de gonflage à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (articles en plastique thermoturci) au Pakistan
PNUE	PAN/PHA/44/TAS/23	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A (première tranche au Panama)
Banque mondiale	TUR/FUM/31/INV/69	Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figes séchées en Turquie

- e) Prendre note de l'annulation de la préparation du projet sur le bromure de méthyle en Inde (IND/FUM/39/PRP/360) à la suite d'un accord convenu entre l'ONUDI et l'Inde et demander le retour du solde des fonds à la 50^e réunion du Comité exécutif.

- - - -